

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR LE RÉSEAU RÉCAMIER

1^{er} réseau au service de la procédure
Contentieux, Médiation, Arbitrage



RÉSEAU RÉCAMIER

LA RÉFORME de la PROCÉDURE CIVILE

VENREDI
20 MARS
2020

MAÎTRISEZ LES IMPACTS DU DÉCRET DU 11 DÉCEMBRE 2019 !

IDENTIFIER LES POINTS
DE VIGILANCE ET LES ASTUCES
PROCÉDURALES



**50 PLACES
DISPONIBLES**

de 9h30 à 12h30

Maison du Barreau de Paris
Auditorium Gaston Monnerville
2/4 rue de Harlay - Paris 1^{er}

AVEC LES INTERVENTIONS DE

Olivier DELVINCOURT,
Avocat au Barreau de Reims Ancien Batonnier
Mélanie CAULIER-RICHARD,
Avocat au Barreau de Reims
Véronique de la TAILLE,
Avocat au Barreau de Paris
Karine TOLLINCHI,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence
Eric DUMOULIN,
Avocat au Barreau de Lyon
Marie-Camille NEGRE,
Avocat au Barreau de Montpellier

AVEC LA PRÉSENTATION DE

Benoît HENRY, PRÉSIDENT DU RÉSEAU RÉCAMIER

INSCRIPTION : 200 € HT (240 € TTC) SUR BULLETIN JOINT

INSCRIPTIONS

Benoît HENRY
PRÉSIDENT RÉSEAU RÉCAMIER
110 RUE DE RIVOLI - 75001 PARIS
TEL. 01 44 63 53 53
bhenry@recamier-avocats.com

COLLOQUE

ORGANISÉ PAR LE RÉSEAU RÉCAMIER

1^{er} réseau au service de la procédure
Contentieux, Médiation, Arbitrage



RÉSEAU RÉCAMIER

LA RÉFORME de la PROCÉDURE CIVILE

VENDREDI
20 MARS
2020

MAÎTRISEZ LES IMPACTS DU DÉCRET DU 11 DÉCEMBRE 2019 !

PROGRAMME

8h45-9h00

Accueil - Petit-déjeuner

9h15

Ouverture - Le contexte de la réforme

9h30-11h00

1^{ère} Table ronde :

- La «simplification» des modes de saisine
- La «simplification» des exceptions d'incompétence
- L'instauration du principe de l'exécution provisoire de droit

11h00-12h30

2^{ème} Table ronde :

- La procédure applicable au tribunal judiciaire, au tribunal de commerce et au tribunal paritaire des baux ruraux
- L'extension de la représentation obligatoire
- Le développement de la procédure participative

BULLETIN D'INSCRIPTION - COLLOQUE

**50 PLACES
DISPONIBLES**



Toute inscription vous sera confirmée par l'envoi d'un e-mail.

Les inscriptions à l'accueil le jour du colloque ne seront admises que sous réserve de places disponibles.

Les annulations doivent être formulées au plus tard 5 jours avant la réunion. A défaut, les inscriptions sont définitives.

Pour les inscriptions dans le cadre des adhésions «personnes morales», merci au participant de remplir le bulletin d'inscription ci-dessous et de préciser le nom du représentant de la personne morale.

Je souhaite participer au colloque du Réseau RECAMIÉ - le 20 Mars 2020

Nom Prénom

Société Fonction

Adresse

Ville Code Postal

Tel / Tel port.E-mail

BULLETIN À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ À L'ADRESSE SUIVANTE :

Réseau RÉCAMIER - 110 rue de Rivoli - 75001 PARIS

ou par mail directement à : bhenry@recamier-avocats.com